

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 30 mars 2023 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Dépense d'investissement avant le vote du Budget
- Comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats sur les budgets 2023
- Vote des taxes locales
- Projet de logement PMR : devis CT et SPS
- ONF : devis de travaux
- Subventions 2023
- Cartes avantages jeunes 2023-2024
- Questions diverses

Fait à la Vèze, le 23 mars 2023
Le Maire,
Jean-Pierre JANNIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le 30 mars 2023, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers sauf Mme Judith BOURGOIN qui donne pouvoir à M. Michel RENAUD.

Date de convocation : 23 mars 2023

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Sandrine CREVOISIER pour remplir cette fonction.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 13 février 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils peuvent en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 :

GBM (ACI) : ouverture de crédits de 6280 € compte 2046.

L'exposé du maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la dépense d'investissement dans les limites prévues par l'article L1612-1 du CGCT.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ comptes de gestion 2022

Après avoir pris connaissance des documents comptables et délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public du Grand Besançon pour les comptabilités des budgets Commune (19500) et Lotissement La Glacière (19530).

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire présente le résultat de l'exercice :

Budget Lotissement La Glacière :

Fonctionnement : déficit de 514.16 €

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 33 179.12 €

Investissement : déficit de 714.01 €

Madame Alice TONNIN préside le temps de cette délibération et demande au Conseil Municipal de délibérer, hors la présence de Monsieur le Maire. Après étude des documents, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2022 des budgets Commune et Lotissement La Glacière, et constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2022 dressés par le Percepteur.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6/ affectation des résultats sur les budgets 2023

Budget Commune

Résultat exercice 2022

Fonctionnement : + 33 179.12 €

Investissement : - 714.01 €

Clôture exercice 2022

Fonctionnement : + 152 627.81 - 25 238.51 + 33 179.12 = + 160 568.42 €

Investissement : - 25 238.51 - 714.01 = - 25 952.52 €

Affectation des résultats sur le budget 2023

Résultat de clôture en fonctionnement : + 160 568.42 €

Résultat de clôture en investissement : - 25 952.52 €

Restes à réaliser - 48 282.00 €

Résultat d'investissement - 74 234.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Compte D001 : 25 952.52 €

Compte 1068 : 74 234.52 €

Compte R002 : 86 333.90 €

pour : ____ contre : ____ abstention : ____

Budget Lotissement

Résultat exercice 2022

Fonctionnement : - 514.16 €

Clôture exercice 2022

Fonctionnement : + 253 753.89 - 514.16 = + 253 239.73 €

Affectation des résultats sur le budget 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Compte R001 : pas d'affectation
Compte R002 : 253 239.73 €
pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ vote des taxes locales 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré :

1/ décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.89 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.25 %

2/ charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

.pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8/ projet de logement PMR : devis SPS et CT

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier sera prochainement mis en ligne. Des demandes de devis pour les missions de contrôle technique et de sécurité sur le futur chantier ont été faites auprès de trois sociétés :

Bureau d'études Blondeau, SOCOTEC et APAVE. Le Conseil Municipal, après avoir étudié des documents et délibéré, choisit le groupe APAVE pour les missions suivantes :

CT : 2880.00 € HT

SPS : 2590.00 €

recherche amiante + plomb : 625.00 € HT pour : 10 contre : 0 abstention : 0

9/ ONF : devis de travaux

L'agent ONF du secteur propose à la commune des travaux de débroussaillage manuel de la végétation avec marquage en peinture sur les parcelles 2 et 3. Le montant du devis est de 2435.19 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux et le devis.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

10/ subventions 2023

La commune a reçu six demandes de subventions. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve décide de donner :

FSE du collège de Saône : 120 €

Donneurs de sang : 100 €

Classic Grand Besançon Doubs : 50 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

11/ cartes avantages jeunes 2023-2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler, aux familles qui le souhaitent, l'offre des cartes avantages jeunes 2023-2024 aux jeunes âgés de 11 ans (nés en 2012) à 26 ans (nés en 1998), et domiciliés à La Vèze.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Proposition d'installer un nichoir pour les chouettes effraie au clocher

Discussion autour du PLU et de l'urbanisation à venir sur le territoire communal :

- Parcelles ayant fait l'objet de demandes préalables Chemin Neuf.
- Zone à urbaniser rue Louis Blériot
- Voies privées

Fin de la séance : 20h39

Liste des délibérations prises lors de la séance du 30 mars 2023

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Dépense d'investissement avant le vote du Budget
- Comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats sur les budgets 2023
- Vote des taxes locales
- Projet de logement PMR : devis CT et SPS
- ONF : devis de travaux
- Subventions 2023
- Cartes avantages jeunes 2023-2024
-

Liste des membres présents :

Christophe BOURDIER, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Jean-Pierre JANNIN, Annick HENRIET, Michel RENAUD, Didier ROCHET, Alice TONNIN et Jérôme TRONCIN

Signature du Maire

Signature du secrétaire